



Le Flash herbe à poux reprend ses parutions provinciales pour une deuxième année. Cette publication est destinée à tous les responsables des travaux publics ou des services d'inspection et d'entretien des espaces verts qui y trouveront des informations techniques visant le contrôle de cette plante. Ce numéro est spécialement consacré à l'établissement d'un plan d'intervention. Cet aspect et plusieurs autres seront abordés dans une **trousse d'intervention** qui sera lancée en octobre 2001. Nous vous invitons à faire circuler le Flash herbe à poux auprès des personnes concernées au sein de votre organisation. Nous en profitons pour rappeler à ceux qui ne l'auraient pas fait, de nous retourner le plus tôt possible, **l'enquête sur l'herbe à poux** que votre municipalité a reçue en avril dernier.

Pour débiter la présente série, nous vous proposons de faire connaissance avec les partenaires de la Table québécoise sur l'herbe à poux. Les participants proviennent de divers horizons et se sont donné la mission de favoriser une intervention concertée sur tout ce qui entoure la lutte à l'herbe à poux et ses effets allergènes.

Elisabeth Masson, répondante	DSP Montérégie	Tél. : 450-928-6777, poste 4048
Jean-Pierre Beaumont	Ministère des Transports	Tél. : 514-873-5890
Pierre Lafontaine	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	Tél. : 514-873-5487
Jacques Laberge	Union des municipalités du Québec	Tél. : 514-282-7700, poste 252
François Gauthier	Hydro-Québec	Tél. : 514-840-3000, poste 5129
Yannick Gilbert	Canadien National	Tél. : 514-940-6862, poste 333
Guylain Charron	Union des producteurs agricoles	Tél. : 450-679-0530, poste 8779
Kim Cornelissen	Fédération québécoise des municipalités	Tél. : 450-536-0843
Suzanne Fortin	DSP de Lanaudière	Tél. : 450-759-1157, poste 4431
Denis Gauvin	DSP de Québec	Tél. : 418-666-7000, poste 225
Gertrude Morency	A.L.C.A. Québec	Tél. : 418-658-7459
Claude J. Bouchard	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Tél. : 418-644-0597
Jean-François Bourque	Ministère de l'Environnement	Tél. : 418-521-3829, poste 4804
Claudine Christin	DSP Montréal-Centre	

Capsule santé

Allergie : Que se passe-t-il dans le corps?

Une personne devient allergique lorsque son système réagit de façon exagérée à certaines substances normalement inoffensives. La réaction peut se produire n'importe quand. Chantal, par exemple, pouvait être exposée au pollen de l'*Ambrosia* (herbe à poux) durant plusieurs années, sans problèmes. Puis un été, le même pollen attaque son système immunitaire qui le reconnaît maintenant comme un ennemi. Celui-ci produit des anticorps pour se défendre. Chantal ne ressent pas encore de symptômes. Mais l'été suivant, le pollen en contact avec son système respiratoire provoquera une guerre microscopique avec les anticorps. C'est alors que l'organisme libère entre autres substances chimiques, l'histamine, responsable des symptômes du rhume des foins. Les symptômes sont le larmolement, le picotement des yeux et de la difficulté à respirer. L'utilisation d'un antihistaminique empêcherait son organisme de libérer l'histamine. La récente Enquête sociale et de santé de l'Institut de la statistique du Québec indique que 9,4% de la population souffre de rhinite allergique comparativement à 6% en 1987. La rhinite allergique résulte d'une inflammation nasale déclenchée par une hypersensibilité aux allergènes dans l'air.

Des idées, des interventions

Madame Gertrude Morency, pionnière de la lutte à l'Ambrosia!

Madame Gertrude Morency a débuté ses activités de sensibilisation en 1984 avec une société horticole. Selon les conseils du Dr Elzéar Campagna, agronome et professeur à l'École d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, elle a fondé l'Association de lutte contre l'Ambrosia (A.L.C.A.) en 1989. Pour madame Morency, l'herbe à poux est une source de problèmes de santé assez sérieuse pour intervenir formellement. La rhinite allergique conduit à la détérioration du système respiratoire. Elle recommande aux municipalités de se doter d'un plan d'intervention efficace parce qu'il s'agit vraiment d'une mauvaise herbe nuisible à la santé des citoyens. Ces efforts ont porté fruits puisque la communauté urbaine de Québec s'associe chaque année avec l'A.L.C.A. pour sensibiliser la population et mettre en place des méthodes de contrôle de l'herbe à poux.

Affichez -vous!

Un plan d'intervention efficace devrait être assorti d'un plan de communication ayant comme objectif de favoriser la collaboration de la population. Vous pouvez également utiliser le Flash herbe à poux comme tribune pour nous informer de vos bons coups. Pour relater une expérience particulière dans votre région, communiquez avec la répondante, Elisabeth Masson, DSP Montérégie, 450-928-6777, poste 4048.

Que faire pour lutter contre l'herbe à poux?

D'abord se doter d'un plan global d'intervention!



Pourquoi contrôler l'herbe à poux? Principalement pour une raison de santé publique puisqu'en réduisant le dépôt de pollen de cette plante (il représente le tiers de la quantité totale de tous les pollens du sud québécois) il y a consécutivement réduction des symptômes ressentis par les personnes allergiques et prévention de nouveaux cas d'allergie. Une intervention permet aussi de réduire les coûts en soins de santé et absentéisme au travail.

Planifier l'intervention locale requiert d'une administration municipale qu'elle désigne en premier lieu un **responsable** du dossier qui s'assurera de la planification et de la mise en place des actions. Un plan d'intervention efficace devrait s'échelonner sur un horizon de cinq ans. Le tableau suivant résume les principales phases d'une planification de l'intervention municipale.

OBJECTIFS

MOYENS

PHASE 1 ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES

Acquérir les connaissances et outils nécessaires pour comprendre et intervenir efficacement
Développer les habiletés du personnel municipal à reconnaître la plante

Lecture appropriée, formation de gestionnaires municipaux, site web TQHP
Outils didactiques appropriés (photo, plan en pot, formation sur le terrain)

PHASE 2 ÉVALUER L'ÉTAT DE SITUATION

Acquérir les données environnementales permettant d'évaluer l'infestation de terrains municipaux propices à une colonisation par l'herbe à poux

Repérage, des sites à potentiel d'infestation (dépôt à neige, abord routier, terre-plein, lot vacant, sol récemment retourné...)
Évaluation de la gravité de l'infestation afin d'identifier les sites prioritaires d'intervention
Identification des causes de l'infestation (compaction, salinité, érosion...) permettant de choisir des méthodes de contrôle adaptées à chaque site

PHASE 3 ÉLABORER LE PLAN DE CONTRÔLE

Établir une stratégie d'action efficace sur des sites prioritaires d'intervention s'échelonnant sur quelques années (5 ans, par exemple)

Priorisation des sites en fonction de critères, tels : proximité de zone résidentielle, gravité d'infestation importante...
Réalisation d'un devis technique pour chaque site retenu qui comprend : méthode de contrôle approprié aux caractéristiques du site, coût en main-d'œuvre et en matériel, contrainte technique particulière, impact sur l'environnement, calendrier d'intervention

PHASE 4 SUIVI DU PLAN DE CONTRÔLE

Appliquer le plan de contrôle et évaluer l'atteinte des objectifs poursuivis par la stratégie d'action

Réalisation des activités de contrôle selon un calendrier qui respecte le cycle vital de la plante
Évaluation des actions entreprises et ajustement au besoin des mesures à déployer
Production d'un bilan annuel

Pour en savoir plus!

DSP Montérégie

Trousse de formation, cartable disponible auprès de Anne-Marie Delorme au 450-928-6777, poste 4051, **15 \$**.

DSP Montréal-Centre

Le site web (<http://www.santepub-mtl.qc.ca>)

Guide de gestion et nouvelles méthodes de contrôle pour élaborer un plan complet d'intervention, 514-528-2400, poste 3646, **25 \$**.

CUQ, Méthodologie d'inventaire de l'Ambrosia. Pour information : Angèle Boily, 418-649-2685, poste 2379, **Gratuit**.

Prochain numéro : Les méthodes de contrôle



Le Flash Herbe à poux est réalisé par la RRSSS Montérégie. **Rédaction** : Elisabeth Masson, DSP. **Mise en page et révision des textes** : Hélène Giroux et Claude Poulin, Direction des communications, RRSSSM